

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 octobre 2013

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2014 - (N° 1395)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° I-794

présenté par
M. Eckert

ARTICLE 13

Au début de la cinquième phrase de l'alinéa 17, substituer au mot :

« Elle »,

les mots :

« Celle-ci ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel